


Informations de base	
2017/0159(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC) Subject 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	Président au nom de la commission LANGE Bernd (S&D)	24/09/2025
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		
	INTA Commerce international		
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BIEŃKOWSKA Elżbieta	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/07/2017	Document préparatoire	COM(2017)0378	Résumé
17/09/2025	Publication de la proposition législative	11951/2025	
24/09/2025	Vote en commission		
03/10/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0186/2025	
06/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

08/10/2025	Décision du Parlement	T10-0216/2025	Résumé
08/10/2025	Résultat du vote au parlement		
27/10/2025	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/0159(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p3 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	INTA/10/00106

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0186/2025	03/10/2025	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0216/2025	08/10/2025	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	11951/2025	17/09/2025		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document préparatoire	COM(2017)0378	18/07/2017	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC)

2017/0159(NLE) - 18/07/2017 - Document préparatoire

OBJECTIF: proposer le retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE: le Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC) est une organisation intergouvernementale créée en 1944 et composée de parties prenantes de la production et de la consommation de caoutchouc. Il est un espace de discussion sur les questions touchant l'offre et la demande de caoutchouc tant naturel que synthétique.

Par la décision 2002/651/CE du Conseil, la Communauté européenne est devenue membre du GIEC. L'adhésion de l'UE en tant que membre unique remonte au 1^{er} juillet 2011.

Depuis l'élaboration des statuts modifiés du GIEC en 2011, d'importants pays membres (États-Unis, Thaïlande, Malaisie) se sont retirés du GIEC, si bien que **la pertinence de l'organisation est désormais limitée et en baisse**. À l'heure actuelle, les membres du GIEC ne représentent qu'environ 10 % de la production mondiale et 25 % de la consommation mondiale de caoutchouc naturel.

Dans sa [résolution](#) approuvant la décision 2012/283/UE du Conseil sur les statuts de 2011, le Parlement européen a demandé à la Commission d'œuvrer en faveur d'un élargissement du nombre de membres du Groupe international d'études du caoutchouc.

La Commission a donc invité le GIEC et les autres membres, ainsi que les entreprises, à encourager les gouvernements non-membres à rejoindre le GIEC. Cependant, malgré les efforts du secrétariat du GIEC ces quatre dernières années, aucun des nouveaux membres potentiels n'a fait savoir qu'il serait prêt à adhérer au Groupe. Il n'y a pas de perspectives que cette situation s'inverse.

Au cours d'une période marquée par de fortes augmentations des prix du caoutchouc naturel (mi-2008 à mi-2011), le GIEC était considéré par les entreprises du secteur comme un outil permettant de maîtriser la volatilité excessive des prix des matières premières. Cet argument n'est plus valable vu que les plus grands producteurs ne sont plus représentés au sein du GIEC et que les prix du caoutchouc naturel ont baissé jusqu'à moins de la moitié du niveau record atteint il y a six ans.

En outre, la Commission se demande si l'adhésion au GIEC reste une priorité dans le contexte de restrictions budgétaires croissantes et des nouveaux défis à relever. À cette préoccupation vient s'ajouter l'augmentation des cotisations résultant du nombre réduit de gouvernements membres. Pour l'exercice 2016-2017, la contribution de l'UE au budget du GIEC s'élevait à 132.000 EUR et elle passera à 135.000 EUR pour le prochain exercice (2017-2018).

Pour ces raisons, la Commission estime que l'UE devrait se retirer du Groupe international d'études du caoutchouc.

CONTENU: la Commission propose que l'Union européenne **se retire du Groupe international d'études du caoutchouc**. Elle estime que le retrait de l'UE est nécessaire afin de mettre un terme à des dépenses budgétaires annuelles qui apportent des avantages limités, inférieurs à ceux attendus au moment où la Communauté européenne a adhéré au GIEC.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE: en se retirant du GIEC, l'Union pourrait **économiser plus de 150.000 EUR en cotisations annuelles**, ainsi que les ressources humaines et logistiques nécessaires à la gestion du statut de membre.

Retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC)

2017/0159(NLE) - 08/10/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 38 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC).

Le Parlement européen a **donné son approbation** au retrait de l'Union européenne du GIEC.

Le Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC), créé en 1944, est une organisation intergouvernementale qui a pour objectifs d'offrir une tribune pour la discussion de problèmes touchant la production, la consommation et le commerce du caoutchouc tant naturel que synthétique, et de collecter et diffuser des informations statistiques complètes sur l'industrie mondiale du caoutchouc.

Depuis le 1er juillet 2011, seule l'Union est membre du GIEC. Ces dernières années, le retrait de pays membres importants a eu des effets négatifs sur le GIEC. Il est dès lors devenu une organisation internationale dont la pertinence est limitée et en déclin. À l'heure actuelle, les membres du GIEC ne représentent que 10% environ de la production mondiale et 25% de la consommation mondiale de caoutchouc naturel.

En raison du nombre réduit de membres et de l'épuisement des réserves de liquidités du GIEC, la contribution de l'Union au budget du GIEC est considérable et en augmentation.

Le maintien de l'adhésion de l'Union à une organisation intergouvernementale dont la pertinence est limitée et en déclin serait inefficace.